

# Adoptez les bons reflexes

## Protégez-vous et prenez soin des autres

A Liniers durant les périodes de forte chaleur ou des périodes d'évènements extrêmes la Mairie et le CCAS au titre de ses obligations en lien avec le code de l'action sociale et des familles tient à disposition un registre des personnes vulnérables. Les personnes âgées de plus de 70 ans , isolées et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent s'inscrire..

Pour vous inscrire contactez la mairie de Liniers 05/49/56/64/12 ou contactez-nous par email à [contact@liniers.fr](mailto:contact@liniers.fr).

Nous vous demanderons de nous fournir \*:

- vos noms et prénoms •
- Votre date de naissance •
- La qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre • L'adresse • Le numéro de téléphone •
- Le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile •
- Le cas échéant, la personne à prévenir en cas d'urgence •
- La date de la demande •
- Le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne qui a effectué la demande

L'inscription sur ce registre est une démarche volontaire. Il est possible de recueillir la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposé(e). Dans ce cas, la demande se fait exclusivement par écrit.

C'est ensuite durant ces périodes que le personnel municipal et ou les membres du CCAS contacteront par téléphone les personnes inscrites pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation.



\*Le Maire est dispensé de la demande d'avis à la CNIL, dans la mesure où le fichier est traité dans le respect de la finalité, des modalités, du contenu prévu par la réglementation.